



**VILLE DE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES**

**Extrait du registre
des délibérations
du conseil municipal**
de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION.
AUTORISATION**

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 18H30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23/09/2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Stéphane Delpeyrat-Vincent, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 39

Présents :

M Delpeyrat-Vincent, M Cases, Mme Guérin, Mme Perez, M Apoux, Mme Bru, M Trichard, M Joussaume, Mme Poubilan, M Roscop, Mme Rigaud, M Royer, Mme Marenzoni, Mme Durand, Mme Delarbre, M Joie, M Croizet, Mme Ersin, M Tartary, Mme Courrèges, Mme Guillemotonia, M Claverie, Mme Normand, M Grémy, Mme Fize, M Metz, M Mangon, Mme Kossar, M Bouteyre, Mme Montmartin, M Gallot, Mme Guillot, M Licata, M Labourdette-Liaresq

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Canouet à Mme Perez
M Barrau à Mme Guérin
M Bessière à M Joussaume
M Baysse à Mme Fize
Mme Koutima à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bru.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2026
Rendue exécutoire le : 5 octobre 2026
Publiée le : 5 octobre 2026

Signé : Le Maire Stéphane Delpeyrat-Vincent

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2026

ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION. AUTORISATION

M Bernard Cases, Adjoint au maire, présente le rapport suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier les articles L 2223-13, L 2223-14, L2223-15 ;

Vu la délibération du Conseil municipal DG25_105 en date du 24 septembre 2025 actualisant les tarifs des concessions funéraires ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de vente des concessions.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs actuels des concessions de +1,7 % (sauf dépositaire).

De plus, la Ville souhaite proposer à la vente un nouveau type de concession : les concessions jardins. Au cimetière de la Lande de Piquès, des emplacements seront spécialement dédiés aux concessions jardins. Ces espaces permettront aux familles de créer une concession végétale personnalisée, dans un environnement dédié et respectueux du cadre du cimetière.

Chaque concession jardin sera acquise avec un entourage en métal installé par les services municipaux. La végétalisation et l'entretien de la concession seront à la charge du concessionnaire.

Afin de préserver l'harmonie et la qualité paysagère du site, l'aménagement et les plantations seront soumis à certaines règles :

- une autorisation préalable de la mairie sera obligatoire avant toute plantation ;
- les plantations devront respecter la liste des végétaux autorisés ;
- un paillage végétal ou minéral, d'une épaisseur suffisante, devra être mis en place afin de limiter la pousse des adventices et de favoriser un entretien adapté ;
- en cas de défaut d'entretien de la concession, les services municipaux pourront se substituer à la famille et intervenir sur l'espace, notamment pour assurer son maintien en bon état et préserver l'aspect général du cimetière.

Lors de l'acquisition d'une concession jardin, le concessionnaire devra prendre connaissance et signer une charte relative à l'aménagement et à l'entretien des sépultures végétales.

Enfin, il est rappelé que les concessions funéraires proposées au sein du cimetière sont actuellement accordées selon des durées différentes en fonction de leur nature.

Ainsi, les concessions de caveaux et de cavurnes sont consenties pour une durée de 30 ans renouvelables, tandis que les concessions en pleine terre sont accordées pour une durée de 10 ans renouvelables et les concessions en columbarium pour une durée de 15 ans renouvelables.

Le développement des pratiques funéraires et l'évolution des usages rendent nécessaire une gestion plus souple et cohérente des emplacements disponibles. La réduction de la durée des concessions en columbarium permettrait notamment de faciliter la gestion, d'assurer une meilleure anticipation de leur renouvellement et de favoriser une utilisation optimale des capacités disponibles au sein du cimetière.

Par ailleurs, l'alignement de la durée des concessions en columbarium sur celle des concessions en pleine terre, fixée à 10 ans, permettrait d'assurer une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence de la politique tarifaire et de gestion des concessions, tout en tenant compte des évolutions des besoins des familles. Le

renouvellement des concessions contribue également à maintenir un lien durable entre les générations, en permettant aux familles d'assurer la continuité du suivi des sépultures de leurs proches et de préserver ainsi la mémoire des défunts.

Il est donc proposé de ramener la durée des concessions en columbarium de 15 ans à 10 ans renouvelables, sans modification de la durée des concessions de caveaux et de cavurnes, qui demeure fixée à 30 ans renouvelables.

Il vous est donc proposé de modifier le tableau des tarifs appliqués aux concessions funéraires à compter du 1er octobre 2026 de la manière suivante :

Concession	Tarif actuel en €	Tarif actualisé en €
Prix au m ²	312,00 €	317,00 €
Terrain nu de 3,25 m ² pour caveau - capacité 2 places - durée 30 ans renouvelable	1 012,00 €	1 029,00 €
Terrain nu de 4,50 m ² pour caveau - capacité 4 places - durée 30 ans renouvelable	1 403,00 €	1 427,00 €
Terrain nu de 6 m ² pour caveau - capacité 6 places - durée 30 ans renouvelable	1 869,00 €	1 901,00 €
Terrain nu de 1 m ² pour cavurne - dépôt de 4 urnes - durée 30 ans renouvelable	312,00 €	317,00 €
Terrain nu pour concession pleine terre de 2 m ² capacité 1 place - durée 10 ans renouvelable	207,00 €	211,00 €
Terrain nu pour concession pleine terre de 2 m ² capacité 2 places - durée 10 ans renouvelable (uniquement pour un renouvellement)	312,00 €	317,00 €
Concession jardin - Terrain nu pour concession pleine terre de 2 m ² – avec encadrement capacité 1 place - durée 10 ans renouvelable		711,00 €
Columbarium mural case - capacité 1 urne - durée 10 ans renouvelable		176,00 €
Columbarium monument case - capacité 3-4 urnes - durée 10 ans renouvelable		436,00 €
Caveau mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 2 places - durée 30 ans renouvelable	1 212,00€	1 233,00€
Caveau avec monument mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 2 places - durée 30 ans renouvelable	1 612,00€	1 639,00€
Caveau mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 4 places - durée 30 ans renouvelable	1 703,00€	1 732,00€
Caveau avec monument mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 4 places - durée 30 ans renouvelable	2 103,00€	2 139,00€
Caveau mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 6 places - durée 30 ans renouvelable	2 269,00€	2 308,00€
Caveau avec monument mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 6 places - durée 30 ans renouvelable	2 669,00€	2 714,00€
Dépositaire : par mois d'occupation (maximum 6 mois)	8,00 €	8,00 €
Frais de dépassement des horaires		250,00 €

Ces modifications et ces tarifs seront appliqués pour toute acquisition de concession.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte les tarifs décrits ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2026.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à encaisser le produit des concessions à raison de deux tiers sur le budget de la ville et un tiers sur le budget du CCAS.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **31 POUR, 0 CONTRE et 8 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 30 septembre 2026
pour expédition conforme
le Maire,

Signé électroniquement par : Stéphane DELPEYRAT VINCENT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Maire



Stéphane Delpeyrat-Vincent

Le secrétaire de séance,

Pascale Bru

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)
Utilisateur : SCHNEIDER Hélène

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DG26_123
Objet :	DG26_123 ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20260930-DG26_123-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 033-213304496-20260930-DG26_123-DE-1-1_0.xml	text/xml	878 o
Document principal (Délibération) Nom original : DG26_123 ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20260930-DG26_123-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	271.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 octobre 2026 à 13h52min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 octobre 2026 à 13h52min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 octobre 2026 à 13h53min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 octobre 2026 à 13h54min07s	Reçu par le MI le 2026-10-05